

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

DÉFINITION ET SENS PROFOND

Comment s'articulent les valeurs de la République ? Comment comprendre la devise républicaine ?

La devise républicaine *Liberté, Egalité, Fraternité* apparaît au cours de la Révolution française. Elle associe trois principes fondamentaux (droits ou valeurs) qui fondent le **contrat social**, dans une perspective **humaniste** et **universaliste**.

Il ne s'agit pas d'une simple juxtaposition de principes, mais de l'expression cohérente d'un **idéal** dans un ordre bien précis, selon une certaine gradation et sur un rythme ternaire à forte portée symbolique.

Les trois principes fondamentaux de la République française sont-ils de nature différente ou identique ? Deux visions s'opposent :

- **dans le premier cas**, la liberté serait une valeur contraire à l'égalité ; la devise tenterait de dépasser ce **paradoxe** dans une perspective de fraternité et de vivre-ensemble,
- **dans le second cas**, les trois valeurs correspondraient à l'expression d'un même principe mais sous trois angles différents.

Notons que la liberté est un droit, alors que la fraternité est un idéal. L'égalité quant à elle comporte les deux dimensions : c'est donc la valeur centrale, mais pas forcément la valeur dominante.

Tentons d'approcher la signification profonde du triptyque républicain liberté, égalité, fraternité.

Liberté, égalité, fraternité : définitions.

Commençons par définir séparément chacune de ces trois valeurs républicaines, avant de voir ce qui les différencie ou les réunit.

La liberté : première valeur du triptyque républicain.

Article 1er de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 :
Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

Article 4 :
La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la

société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Selon la Déclaration des Droits de l'Homme, la liberté est « **un droit naturel et imprescriptible** » (article 2). C'est avant tout le droit de ne pas être opprimé ou asservi, de ne pas subir de contrainte arbitraire. A ce titre, la liberté justifie la résistance à l'oppression.

Mais on oublie trop souvent que la liberté est aussi **un devoir** : celui de ne pas empiéter sur la liberté des autres. La liberté ne serait rien sans la **réciprocité** et les limites fixées par la **loi** : toute interaction doit se faire sur la base du respect de l'autre.

En fait, la liberté peut être vue :

- **comme une valeur mineure** : c'est le principe qui permet à chacun d'évoluer dans sa sphère sans déborder sur la sphère des autres. La liberté établit alors une frontière entre les individus : elle met à distance, elle sépare, elle nourrit l'individualisme.
- **ou comme une valeur majeure** : la liberté est la prise en compte de l'autre comme son égal, son frère. Aimer la liberté consisterait avant tout à aimer la liberté de l'autre.

Ainsi, dans son aspect le plus noble, la liberté nous incite à prendre conscience que nous sommes totalement connectés aux autres : ma liberté ne serait rien sans celle des autres, **ma liberté est celle des autres**. La reconnaissance de notre totale inclusion dans la société remplace l'illusion que nous pourrions évoluer dans des sphères totalement séparées.

Ce raisonnement mène naturellement à la **tolérance** et débouche sur l'**égalité**. Au final, la liberté ne fait rien moins que fonder le vivre ensemble.

Lire aussi notre article : La liberté, définition philosophique.

Au centre de la devise : l'égalité.

L'**égalité** apparaît dès le 1er article de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui déclare les hommes « égaux en droit ». Cela signifie que la loi est la même pour tous : les avantages et privilèges sont abolis. L'égalité est donc avant tout une **notion juridique**.

Comme la liberté, l'**égalité** est à la fois :

- **un droit** : le droit d'être considéré comme les autres,
- **un devoir** : le devoir de traiter l'autre comme son égal.

Dans sa dimension philosophique, l'égalité est le constat éclairé que nous partageons tous la même condition : c'est la **part universelle** de chaque être humain qui est ici mise en valeur. En d'autres termes, c'est l'affirmation que **je suis l'autre**. Déjà la fraternité pointe son nez...

L'égalité implique la **Justice**, l'**équité** et le respect de la **dignité** de chacun.

Toutefois, l'égalité n'a pas pour objectif de gommer toutes les différences entre les individus, car elle deviendrait alors une forme d'oppression. A noter que la Déclaration des Droits de l'Homme reconnaît les « distinctions sociales ».

L'égalité est avant tout une **égalité des chances** et une vigilance quant à l'apparition de trop fortes disparités économiques et sociales entre les individus.

L'égalité peut être vue comme la valeur qui contrebalance la liberté, ou à l'inverse qui renforce sa dimension de réciprocité.

Quoi qu'il en soit, **égalité** est le mot central de la devise, une sorte de pivot qui permet l'équilibre entre la liberté et la fraternité, entre l'individu et le groupe, entre les droits et les devoirs, entre la loi et l'esprit de la loi.

Du fait de son caractère central, l'égalité a un côté **statique**, qui a vocation à être dynamisé par l'idéal de fraternité.

La fraternité : un idéal prédominant ?

La fraternité vient clore et couronner le triptyque républicain : c'est le mot qui dans la devise semble avoir la valeur la plus élevée, la dimension la plus « idéalisée ».

Fraternité a plus de force que d'autres mots qui auraient pu être choisis tels solidarité, humanité ou concorde, mais moins de force qu'amour. Il y a cependant beaucoup d'amour dans la fraternité républicaine.

La fraternité est une valeur dynamique : la fraternité se vit, se construit, se cultive. Elle nécessite constance, vigilance, effort, persévérance. Elle porte en elle le **progrès** humain, elle permet de répondre à toutes les épreuves et de dépasser toutes les divisions.

La fraternité est aussi une promesse : celle de l'**unité**, celle d'une société ordonnée, paisible, prospère et harmonieuse. L'idéal de fraternité porte donc en lui la **cohésion sociale** et le **bonheur** de vivre ensemble.

La fraternité est rien moins que le **ciment de la République** : elle est à la fois l'esprit de la liberté et celui de l'égalité, elle éclaire les droits et les devoirs de chacun. Elle fonde l'esprit de la Loi, elle montre le chemin commun.

Liberté, égalité, fraternité : trois mots pour une même signification.

On aurait tort de dissocier liberté, égalité et fraternité. Ces trois valeurs doivent être vues comme les trois dimensions d'un même idéal de construction d'une société harmonieuse, chantier jamais achevé.

La **liberté**, par le principe de réciprocité, débouche sur l'**égalité**. Au centre, l'**égalité** garantit les droits de l'individu tout en intégrant celui-ci au groupe. Enfin, la **fraternité** donne l'esprit général du vivre-ensemble.

Pris ensemble, les trois mots de la devise républicaine sous-entendent bien d'autres valeurs ou objectifs sociétaux, que l'on trouve dans d'autres devises nationales à travers le monde : unité, harmonie, concorde, progrès, prospérité, paix...

Et la laïcité ?

Le mot « **laïcité** » est parfois associé, à tort ou à raison, à la devise républicaine.

La laïcité est le principe et l'outil juridique qui garantit à chacun la **liberté de conscience et de culte**. Elle pose pour cela un principe simple : la séparation des Eglises et de l'Etat. Mise à distance et neutralité fondent donc la laïcité.

Outil du vivre-ensemble, la laïcité est, selon les cas, « positive » ou « restrictive ». Quoi qu'il en soit, elle constitue un outil permettant de garantir à la fois la liberté de chacun (croyances, expression) et le respect de tous.

Le symbolisme de la devise Liberté, Égalité, Fraternité.

Les valeurs de la devise républicaine sont au nombre de **trois**, chiffre qui symbolise l'équilibre, la perfection ou encore la conciliation des contraires.

Le Trigramme républicain rappelle dans son rythme les **trois vertus théologiques** du christianisme (foi, espérance et charité).

On peut aussi le mettre en correspondance avec le **drapeau français** et ses couleurs :

- le **bleu**, couleur froide, évoque la liberté de l'individu,
- le **blanc**, couleur neutre et centrale, peut symboliser l'égalité et la Justice,
- le **rouge**, couleur chaude, peut évoquer les liens fraternels qui unissent les hommes.

On peut évoquer de la même manière le symbolisme de la **cocarde tricolore** : le bleu représente l'individu au centre, protégé par le principe d'égalité (blanc) qui l'entoure ; la fraternité englobe le tout : c'est la force d'amour et de cohésion.



Enfin, **Marianne coiffée du bonnet phrygien** est la personnification des valeurs de la République. Le bonnet phrygien est le symbole de la liberté, mais sa couleur est rouge, ce qui évoque la fraternité : nous avons-là une association particulièrement parlante.